



Chambre vaudoise
du commerce et de l'industrie

UNION PATRONALE SUISSE
Hegibachstrasse 47
Case postale
8032 Zurich

Lausanne, le 25 septembre 2008

S:\COMMUN\POLITIQUE\Position\2008\POL0856.doc
MBI

Projet d'ordonnance d'application de la loi sur le recensement fédéral de la population

Mesdames, Messieurs,

Nous avons bien reçu votre correspondance du 13 août 2008, relative au dossier mentionné sous rubrique, et vous remercions de nous consulter à ce propos.

En guise de préambule, et comme déjà souligné en janvier 2006 lors de la consultation concernant le recensement fédéral de la population 2010, nous tenons à mentionner une fois encore notre profonde perplexité quant à ce recensement 2010 basé uniquement sur les registres officiels des personnes, des bâtiments et des logements, ainsi que sur des enquêtes par échantillonnage. Même si ces dernières doivent permettre de réaliser de substantielles économies, elles ne pourront en effet jamais offrir la même qualité que celle issue jusqu'ici des recensement exhaustifs de la population.

Nous déplorons par ailleurs le fait qu'il ne soit pas prévu, comme nous l'avions suggéré en 2006, d'ajouter le lieu de travail (ou de formation) dans les registres harmonisés. En effet, le domaine des transports (en particulier les mouvements pendulaires, tant privés que publics) nécessite des investissements en infrastructures extrêmement lourds ; les études dans ce domaine doivent dès lors pouvoir se baser sur des statistiques fiables. Ainsi, plutôt que de collecter cette information par le biais des statistiques structurelles réalisées annuellement auprès d'un échantillon de 200'000 personnes ou encore par l'enquête thématique « Mobilité et transports » réalisée tous les cinq ans, comme prévu dans le projet de loi actuel, il aurait été plus judicieux d'intégrer cette information dans les registres communaux.

Au sujet de la périodicité des enquêtes, nous approuvons le fait qu'elles soient effectuées tous les 5 ans. En effet, une fréquence plus rapide n'aurait sans doute pas permis de réaliser des économies aussi importantes que le prévoit le nouveau système de recensement.

Pour finir, nous saluons le fait que le prochain recensement ne soit pas reporté, mais effectué comme initialement prévu, en 2010.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ces lignes et vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint

Mireille Bigler
Mandataire commerciale